

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mai 2023

---

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 406 (Rect)

présenté par  
M. Gosselin

-----

**ARTICLE 35 BIS**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – L'application du présent article est fixée au 31 décembre 2024 au plus tard. Les modalités en sont déterminées par un décret. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement permet de rendre le dispositif plus applicable en donnant de la visibilité et prévisibilité.